

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CHAMBRES D'AGRICULTURE Janvier 2019

VOTER A UNE INCIDENCE SUR LA VIE DE CHAQUE PAYSAN-N-E, MÊME S'IL-ELLE NE FRÉQUENTE PAS LES CHAMBRES D'AGRICULTURE



Si un syndicat à vocation générale agricole* fait plus de 10 % dans le collège exploitant aux élections aux chambres d'agriculture, il obtient un droit à siéger dans des instances essentielles dans la vie des paysans et au sein desquelles l'approche peut être très différente d'un syndicat à l'autre. Par exemple (et entre autres) :

- Les **commissions départementales d'orientation de l'agriculture (CDOA)** qui donnent leur avis sur les projets d'installation des futurs agriculteurs et les aides DJA, les demandes individuelles d'agrandissement des exploitations, les demandes d'autorisation d'exploiter
- Les **comités techniques SAFER** pour la vente des terres agricoles
- Les **tribunaux des baux ruraux** qui tranchent en cas de problèmes de fermage
- Le **fonds Vivea** qui permet de former les paysans et ceux en devenir.

Voter aux élections chambres permet d'avoir dans ces lieux clefs des femmes et des hommes qui défendent les fermes à tailles humaines, les nouveaux paysans plutôt que l'agrandissement excessif de certaines exploitations, les formations sur la transition de l'agriculture et l'économie des ressources plutôt que le pilotage de drones.

les formations sur la transition de l'agriculture et l'économie des ressources plutôt que le pilotage de drones.

*FNSEA- JA, Coordination rurale, Confédération paysanne, Modef.

VOTER, C'EST ORIENTER LES POLITIQUES NATIONALES, SOIT VERS UNE AGRICULTURE PAYSANNE, SOIT VERS UNE AGRICULTURE INDUSTRIELLE

Les syndicats ne servent pas « à rien » dans le monde agricole : ce sont eux qui ont le pouvoir d'en dessiner les contours !

Si un syndicat fait plus de 10 % au collège exploitants de la chambre d'agriculture dans au moins 25 départements, il acquiert aussi une représentativité nationale. Il pourra alors siéger dans les instances qui influent sur les politiques agricoles nationales : orientation des financements agricoles, des politiques environnementales en agriculture ou des filières par exemple.

Le fait d'être le premier, le deuxième ou le troisième syndicat aura aussi toute son importance dans l'accueil qui sera fait aux propositions de politique agricole aux niveaux régional et national.

AVEC UN BUDGET CONSOLIDÉ DE 702 MILLIONS PAR AN, LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT UN POIDS RÉEL DANS L'ORIENTATION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Les chambres sont de plus en plus des lieux de passage obligé pour les agriculteurs : aides à l'installation, conseil aux agriculteurs sur la réglementation, la commercialisation, l'environnement, etc. Les décisions qui s'y prennent dessinent donc le monde rural de demain.

Le collège exploitant est essentiel car il est majoritaire et il détermine la représentativité nationale des syndicats.

Aujourd'hui, c'est l'union FNSEA-JA qui dirige la majorité des chambres et oriente les politiques agricoles locales et nationales.



POURQUOI VOTER POUR LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE ?

Si les grandes lignes des politiques agricoles sont élaborées par l'Europe et l'État, les Chambres d'agriculture ont des missions de service public, à travers lesquelles elles peuvent infléchir les grandes décisions prises ailleurs, selon le cadre politique qu'elles se donnent.

- Accompagner les agriculteurs(trices) vers plus d'autonomie, vers des pratiques plus écologiques et durables,
- Adapter l'offre de formation à la diversité des pratiques et des projets agricoles,
- Se réappropriier le conseil et l'appui technique,
- Renforcer la cohésion entre agriculture et société,
- Faire prévaloir le pluralisme syndical avec la représentation de la diversité des agricultures,
- Garantir la solidarité au sein de la profession.

Voilà autant de missions qu'une chambre d'agriculture devrait être en capacité d'assurer, au service des paysans et du territoire.

Alors n'allons pas grossir les rangs des 50% d'abstentionnistes Et allons tous voter, pour une Chambre d'agriculture enfin plurielle, à l'image de la diversité de notre agriculture.

S'abstenir ?

À chaque élection, de moins en moins d'agriculteurs votent pour décider des orientations des politiques agricoles : le taux d'abstention a augmenté de dix points entre les deux dernières élections chambres.

Mais voyons le verre à moitié plein : 49 % de participation seulement aux dernières élections en PACA, ça laisse une belle marge de progression pour défendre vos idées aux prochaines !

Comment voter ?

Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales.

Renseignez-vous dès l'été sur les nouvelles procédures d'inscription auprès de votre mairie ou d'un syndical local.

Le vote se fait ensuite par correspondance ou en ligne et se clôt au 31 janvier 2019.

Pour voter dans le collège 1, il faut être chef d'exploitation, conjoint ou aide familial. Les cotisants solidaires n'ont pas le droit de vote.